

SEANCE DU 4 MARS 2021

Le quatre mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la salle polyvalente.

Date de la convocation : Le 26 février 2021.

Etaient présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Odile HERVÉ, Laure ROPERS, Alexandre LE DANTEC, Claude HAMON, Gisèle BENECH, Joël PIRIOU, Eric MORDELET, Guirec SCOLAN, Gérard LE CABEC, Catherine FERRAND PEILLON, Sylvaine GALLIOT.

Etait absent : Clet LE NORMAND qui a donné procuration à Olivier GUERVILLY.

Soit : 15 votants

Secrétaire de séance : Laure Ropers

PRESENTATION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE :

Françoise ANDRE quitte ses fonctions de secrétaire de la Mairie de Saint-Clet le 31 Mars prochain, Amélie DUFEU a été recrutée pour la remplacer et a pris ses fonctions le 01 Mars 2021.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION EMERAUDE ID :

Le Conseil Municipal reçoit l'association Emeraude ID pour présentation de son activité.

Madame Caroline LE TAS (responsable de la maison d'accueil de Saint-Clet) et Monsieur Loïc CHERBONNEL (responsable des services accompagnement des jeunes à Lannion) présentent l'activité de l'association et le projet d'accueil mené sur la Commune.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DPU

Le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs acquisitions de bien soumises à DPU :

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître Delphine PATARIN, notaire à PONTRIEUX qui concerne :
 - o Une maison d'habitation sise 2, rue du Goëlo
- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître Delphine PATARIN, notaire à PONTRIEUX qui concerne :
 - o Une maison d'habitation sise 28, rue de l'Argoat
 - o Un terrain à bâtir sis 30, rue de l'Argoat
- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître Julien-Pierre GLERON, notaire à GUINGAMP qui concerne :
 - o Un terrain à bâtir sis Lieu-dit Liors Kerderrien

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître Julien-Pierre GLERON, notaire à GUINGAMP qui concerne :
 - o Une maison d'habitation sise 9 chemin de Tolmine
- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Office notarial de PAIMPOL, qui concerne :
 - o Une maison d'habitation sise 6 rue Pen Ar Crech

Ces ventes n'intéressent pas la commune, qui n'exerce pas son droit de préemption urbain.

N° 01.03.2021 : AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON SUR LA RUE DU GOËLO (RD 82) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire fait part à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le :

Lundi 08 février 2021 à 10 heures afin d'étudier les plis reçus concernant les travaux du projet d'aménagement d'un cheminement piéton sur la route du Goëlo – RD 82.

Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise ARMOR TP – rue Pierre Mendès France – 22 504 PAMIPOL pour un montant total Hors Taxes de 25 206.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confie les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton sur la route du Goëlo – RD 82 à l'entreprise ARMOR TP – rue Pierre Mendès France – 22 504 PAMIPOL pour un montant total Hors Taxes de 25 206.50 €.
- autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et leur mandatement.

BOULANGERIE DE SAINT-CLET

Le Maire indique que la Commune a été sollicitée pour une demande de certificat d'urbanisme concernant la vente de l'immeuble de la boulangerie sise 25, rue de l'Argoat.

La Commune sera donc questionnée prochainement pour savoir si elle souhaite exercer son droit de préemption urbain sur cette vente. A ce titre le Maire propose un échange au sein de l'assemblée pour anticiper cette demande.

Après leurs échanges, les membres de l'assemblée conviennent de l'importance de maintenir une boulangerie sur la Commune de Saint-Clet et expriment leur volonté de réfléchir aux modalités de soutien que pourrait apporter la Commune.

Il conviendra pour envisager une action de la municipalité sur le sujet, d'étudier le projet dans globalité, la vente à venir de la boulangerie actuelle en est une étape. Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le fait d'entamer une réflexion à ce sujet en procédant, dans un premier temps, au chiffrage (acquisition de locaux ou aménagement de l'immeuble de la Place d'Armor ? travaux à réaliser ? acquisition de matériel professionnel entre autres) de différents scénarios.

N° 02.03.2021 : ACCEPTATION D'UN DON FAIT A LA COMMUNE – Chapelle Notre Dame de Clérin

Le Maire fait part à l'assemblée de la volonté de Monsieur Alain Boucheron de faire de don de la Chapelle de Clérin à la Commune de Saint-Clet (courrier en date du 18 février 2021).

Après évaluation et analyse des frais afférents à ce don et conformément à l'article L.2242-1 du code général des Collectivités Territoriales relatif aux dons et legs fait à la Commune,

Et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le don de Monsieur Alain Boucheron (Villa Margherita – CH 3920 Zermatt)
- Dit que les frais de notaire relatifs à ce don seront à la charge de la Commune de Saint-Clet
- Autorise le Maire à signer les actes et documents afférents à ce don

Le maire précise qu'une association de Clérin, aujourd'hui en sommeil, possède la somme de 1 700 €.

PRE-LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS A PREVOIR

Le Maire indique que la commission travaux se réunira le 22 Mars pour définir le programme de travaux de voirie à venir.

Il propose à l'assemblée, en amont de cette réunion, de s'accorder un temps d'échanges pour évoquer les secteurs qui d'ores et déjà nécessiteraient une intervention.

A ce titre les membres évoquent les secteurs suivants :

- Empierrement secteur de Coadigou -> Richou
- Empierrement secteur de Kerguezennec -> route de Saint-Gilles Les Bois
- Problème d'écoulement d'eau secteur Rulinen -> Ferme Le Gallou
- Empierrement secteur du Chemin du gros chêne -> voie romaine (Lavoir) + problématique d'entretien du bois qui génère des difficultés d'écoulement des eaux pluviales
- Raclage - empierrement secteur Kérouzever
- Empierrement secteur de Clérin -> voie romaine
- Empierrement secteur de Ty Goas Louarn -> Goas Vilo
- Chemin de Ty Nevez
- Traou Bataille

L'ensemble des secteurs évoqués sont relevés et portés à la connaissance de la commission travaux

Les membres du Conseil Municipal, lors de cet échange, évoquent la question de la signalétique communale, très dégradée sur certains secteurs et s'accordent sur le fait que le sujet devra être porté à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

INFORMATIONS DIVERSES

- *Elections régionales et départementales* : Le Maire indique que la tenue des prochaines élections régionales et départementales aura lieu les 13 et 20 Juin 2021, il sollicite la présence des membres du Conseil Municipal pour assurer l'organisation de ce double scrutin.
-
- *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal* : La population, les acteurs du territoire et les communes sont invitées à contribuer à enrichir le Règlement de zonage du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération en **participant à l'inventaire du patrimoine, des bâtiments agricoles pouvant être mutés en logement et des activités économiques isolées**.
Cet inventaire sera clos au 31 Mars 2021.
Les membres du Conseil Municipal, mobilisés sur le sujet, proposent la parution d'un article dans la presse locale pour inviter la population à contribuer.
- *Chemins de randonnée communaux* :
Odile HERVE fait part de la dernière réunion avec les membres du développement durable. Les usagers des chemins de randonnée ont questionné la municipalité sur l'entretien de ses derniers.
Le Conseil Municipal propose la mise en place d'une demi-journée pour procéder à l'inventaire des chemins de randonnée qui aura lieu le samedi 27 Mars de 14h à 16h.
En raison du contexte sanitaire, cette demi-journée se fera en effectif resserré afin de respecter la règle de 6 pers maximum sur la voie publique.
Une journée citoyenne sera programmée ultérieurement.
- *Vaccination COVID-19* : afin de faciliter l'accès à la vaccination des publics vulnérables, la municipalité s'est engagée à prendre des rendez-vous pour le compte des habitants en faisant la demande. Des rendez-vous ont été pris sur les dates des 24 et 25 Mars au centre de vaccination de Brézillet – 22 000 SAINT-BRIEUC.
- *Mise en place du bar dans la salle polyvalente* : afin de remercier Monsieur Gildas Leuranguer de son aide pour le démontage, le transport et l'installation du nouveau bar de la salle polyvalente, les membres du Conseil Municipal conviennent de lui offrir un bon d'achat d'un montant de 100 € utilisable chez Billet à Pontrioux.
-
- Le prochain conseil aura lieu le 16 mars à 18 heures compte tenu du vote des budgets.